

Certificat de pairs praticien·ne·s en santé mentale

Cycle de formation 2021 – 2022

**En collaboration avec
l'Association romande Pro Mente Sana et
la Coordination romande des associations d'action
en santé psychique (CORAASP)**

pro mente sana
association romande

Coraasp
Coordination Romande des Associations
d'Action pour la Santé Psychique

CONTEXTE, OBJECTIFS ET BUT

Contexte

Dans le sillage des nouveaux paradigmes qui transforment la psychiatrie, le positionnement des patients joue un rôle central. Ils deviennent les acteurs principaux de leur santé mentale. Ils ont le droit et la capacité de déterminer eux-mêmes ce qui est sain pour eux et ce qu'ils doivent accomplir pour se rétablir. Les instances officielles de santé publique cantonales et les dispositifs d'accueil et d'encadrement offerts par les professionnels intègrent eux aussi progressivement une forme d'expertise aux personnes qui choisissent cette voie. Lorsqu'elles sont rétablies ou en voie de rétablissement, ces dernières ont acquis une certaine distance par rapport à leur parcours de vie. Souvent défini·e·s comme des « pairs aidants », ces ancien·ne·s utilisateurs et utilisatrices de services d'aide et de soins psychiatriques, sont à même de témoigner de leurs expériences et transmettent ainsi à d'autres un message d'espoir.

Il existe aujourd'hui dans le monde de nombreux services qui emploient ou sont dirigés par ces « experts par expérience ».

Objectifs généraux

La formation de pairs praticien·ne·s en santé mentale fait suite au chemin du rétablissement premier niveau de la formation elle vise à :

1. Encourager la réflexion des apprenants sur leurs propres vécus ainsi que sur celui des autres par la transmission d'une méthodologie qui permet de donner du sens à ces expériences.
2. Soutenir le développement de savoirs et de compétences facilitant une posture de pair praticien.ne dans des activités de prévention, des processus d'évaluation, le travail en équipe et l'intervention dans des contextes organisationnels liés au maintien et au rétablissement de la santé mentale.
3. Valoriser le contenu d'un savoir collectif acquis par des histoires de vie, l'exercice de différents rôles et par des dynamiques de groupes.
4. Approfondir ses connaissances des recherches scientifiques réalisées sur le sujet
5. Apprendre à se positionner dans le système social et médical en valorisant ses compétences et expériences de pairs praticien·ne·s.

Le cursus privilégie la capitalisation des connaissances à partir des expériences individuelles et de la dynamique du groupe d'étudiants. Il intégrera également des éléments théoriques qui seront reliés aux contenus précités. De façon générale, une démarche interactive sera favorisée.

Dans les trois modules seront étudiés des modalités d'intervention pratiques et leur cadre de référence théorique.

PUBLIC CIBLE

Usagers ou anciens usagers de la psychiatrie qui ont l'expérience d'un traitement psychiatrique en milieu hospitalier, en centre de jour ou en foyer, par exemple et qui n'ont pas eu de crise sévère depuis au moins un an qui ont suivi le processus les chemins du rétablissement. et qui souhaitent acquérir une formation certifiante pour exercer le rôle de pair praticien.ne.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le certificat est composé de trois modules de formation et d'un stage pratique qui font chacun l'objet d'une validation. Le certificat est placé sous la responsabilité organisationnelle de l'Unité de formation continue de la HETSL.

Les modules se déroulent de manière séquentielle.

PROGRAMME MODULAIRE

Les contenus de la formation sont conçus sur un système modulaire. Chaque module traite d'une thématique générale.

Module 1 : Santé mentale, empowerment et rétablissement à partir de sa propre biographie (les principaux troubles de santé mentale, leurs incidences personnelles et sociales ; le rétablissement et ses outils dans le parcours de chacun·e)

Dates des cours : A déterminer (premier trimestre 2021).

Module 2 : Rôle et fonction du pair aidant, accompagnement et intervention en situation de crise (ateliers de pratique réflexive sur la base des stages ; modélisation des techniques d'accompagnement et de soutien dans le processus de rétablissement)

Dates des cours : à définir (printemps 2021).

Module 3 : Comment s'approprier une nouvelle identité professionnelle en groupe et s'organiser en réseau (développement d'outils de présentation du rôle et de la fonction des pairs praticien·ne·s)

Dates des cours : (Automne 2021).

Le bilan de compétences et le travail de valorisation de l'expérience formeront un fil rouge présent tout au long des trois modules.

INTERVENANT·E·S

Les enseignements sont dispensés par des professeurs de la HES-SO (domaines social et santé), des universités, et font une large place aux professionnel·le·s des services, associations et institutions du domaine et du monde du travail ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches interdisciplinaires, permettant la mise en relation de diverses démarches et exposant les participant·e·s à une large gamme de pratiques, de méthodes et de techniques.

LIEU, DATES ET HORAIRE DE LA FORMATION

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14, à Lausanne.

Les horaires de cours sont : 8h30 – 17h00.

Début de la formation : JANVIER 2021

Délai d'inscription : 31 août 2020

CERTIFICATION

Pour obtenir le certificat, les participant·e·s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. Obtenir les validations correspondant aux trois modules de formation.
2. Obtenir la validation du stage.
3. Etre présent·e durant au moins 90% de la formation.

TITRE

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent un certificat HETSL de pair praticien·ne en santé mentale.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir suivi et valider le premier niveau de la formation : Les chemins du rétablissement. Les admissions se font sur la base de la présentation d'un dossier et d'un entretien (cf. bulletin de candidature).

INSCRIPTION

Le bulletin de candidature est à retourner au secrétariat de l'Unité de formation continue, chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne.

Le nombre de participant·e·s est limité à 18 personnes afin de favoriser l'interaction.

CONDITIONS FINANCIERES

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation. Les frais de formation sont dus semestriellement (2 semestres) et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, selon les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés ou sont exigés.

FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION

Finance d'inscription : CHF 200.-

Frais de formation :

Les personnes ne disposant pas des moyens financiers suffisants peuvent être soutenues par un fonds géré par les associations partenaires.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Viviane Prats (UFC/HETSL)

COMITE PEDAGOGIQUE

Marie Israël (CORAASP), Maité Laurençon, (Pro Mente Sana), Caroline Suter-Sturm (Association Repairs), Virginie Stucki (HETSL), Viviane Prats (UFC/HETSL),

RENSEIGNEMENTS

Unité de formation continue (UFC)

HETSL

Chemin des Abeilles 14

CH - 1010 Lausanne

Tél. +41 (0)21 651 03 10

Fax +41 (0)21 651 03 15

formation.continue@htsl.ch

www.hetsl.ch/ufc